

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 18 h 00, à l'aire de loisirs

Date d'envoi des convocations : 6 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Gisèle JEAN, Maire.

Présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLER, Michel THENEVET, Thierry PERROT, Armelle PAGEAUT, Jean SOUCHAUD, Arlette DEVILLE, Claudine MARECHAL, Hugues MANESSE, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Lesley KOOLMAN

▷ Ordre du jour :

PARTIE DÉLIBÉRATIVE

- ✓ Élection grands électeurs Sénatoriales
- ✓ Commission CCID : correction
- ✓ Convention Sorégies
- ✓ Délégation Eaux de Vienne : correction
- ✓

Approbation de l'ordre du jour par le conseil municipal à l'unanimité

Début de la séance 18 h 00

Est élue secrétaire de séance : Arlette DEVILLE

1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS DE LA VIENNE

Le décret N° 2020-812 du 20 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs dans le département de la Vienne fixe la date en vue de la désignation de délégués et de suppléants des conseils municipaux au **vendredi 10 juillet 2020** et à la date de l'élection des sénateurs de la Vienne au **dimanche 27 septembre 2020**.

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-DCL/BER-371

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le nombre de délégués et suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général (article L284), soit de mars 2020.

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal, comptant **quatorze** membres, devait élire **trois** délégués et **trois** suppléants.

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes Arlette DEVILLE, Claudine MARÉCHAL, Marion RIBARDIERE et Armelle PAGEAUT NIBEAUDEAU.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret à l'élection des délégués :

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Gisèle JEAN	14
Didier NIQUET	14
Joël MESMIN	14

Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Proclamation de l'élection des délégués :

Madame Gisèle JEAN, née le 26/11/1956 à Tunis, domiciliée « Le Couret » - 86150 QUEAUX a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Didier NIQUET, né le 22/11/1961 à Queaux (Vienne), domicilié « 6 cité des Pradeaux » - 86150 QUEAUX, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Joël MESMIN, né le 13/10/1959 à Queaux (Vienne), domicilié « Portaignières » - 86150 QUEAUX a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

b) Élection des suppléants :

Le maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret à l'élection des suppléants :

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Catherine PAPILLIER	14
Michel THEVENET	14
Arlette DEVILLE	14

Proclamation de l'élection des suppléants :

Madame Catherine PAPILLIER, née le 12/09/1961 à Rueil Malmaison (Hauts de Seine), domiciliée « 11 cité des Acacias » - 86150 QUEAUX, a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Michel THEVENET, né le 18/08/1954 à Queaux (Vienne), domicilié « Préau » - 86150 QUEAUX, a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat

Madame Arlette DEVILLE, née le 06/08/1954 à Queaux (Vienne), domiciliée « Préau » - 86150 QUEAUX, a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat

2. COMMISSION CCID : CORRECTION ET ADDITIF

La commune comportant moins de 2000 habitants, elle doit proposer des personnes pour la composition de la commission communale des impôts directs.

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaires titulaire ou suppléants par le directeur des finances publiques.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	M.	MESMIN	Joël	13/10/1959	Portaiguières 86150 Queaux	TH/TF/CFE
2	MME	EYRAULT	Danielle	19/03/1950	5 La Roche	TH/TF/CFE
3	M.	PLAT	Bernard	16/05/1960	La Barde 86150 QUEAUX	TH/TF/CFE
4	M.	THEVENET	Michel	18/08/1954	Préau 86150 QUEAUX	TH/TF/CFE
5	MME	DEVILLE	Arlette	16/08/1954	Préau 86150 QUEAUX	TH/TF/CFE
6	MME	JALLADEAU	Nadine	26/11/1968	Le Couret 86150 Queaux	TH/TF/CFE
7	M.	DESERBAIS	Guillaume	02/01/1984	La Pommeraie 86150 Queaux	TH/TF/CFE
8	MME	BONDUELLE	BRIGITTE	12/03/1958	5 Cité des Pradeaux 86150 Queaux	TH/TF/CFE
9	M.	ARP	Jean-Pierre	25/04/1947	25 Cité des Pradeaux 86150 Queaux	TH/TF/CFE
10	M.	PROUTEAU	Jean-Pierre	04/05/1939	La Roche 86150 Queaux	TH/TF/CFE
11	MME	DI ROSA	Noëlle	21/12/1948	1 Chez Renard 86150 Queaux	TH/TF/CFE
12	M.	NIQUET	Didier	22/11/1961	6 Cité des Pradeaux 86150 Queaux	TH/TF/CFE
13	MME	PAPILLIER	Catherine	12/09/1961	11 Cité des Acacias 86150 Queaux	TH/TF/CFE
14	MME	MARECHAL	Claudine	19/05/1948	Chamousseau 86150 Queaux	TH/TF/CFE
15	MME	RIBARDIERE	Marion	16/02/1992	2 La Treille 86150 Queaux	TH/TF/CFE

3. APPROBATION DE LA CONVENTION VISION PLUS 2021 AVEC LA SAEMLSOREGIES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de compétence opéré par la Commune au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,

Vu la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE approuvant la validation de la convention vision plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités :

L'option remplacement standard des lanternes et/ou l'option pose de mâts provisoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention Vision Plus 2021 et choisit la ou les options complémentaires reprises dans l'annexe 2.
- AUTORISE la signature par Madame le Maire de la Convention Vision Plus

4. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT EAUX DE VIENNE : CORRECTION

Vu la délibération n° 42/2020 du 26 mai 2020

Mme Le Maire propose aux conseil municipal de changer les délégués au sein du collège électoral d'Eaux de vienne – Siveer du territoire de la CCVG comme suit :

- Titulaire : Catherine PAPILLER
- Suppléant : Joël MESMIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de désigner au sein du collège électoral d'Eaux de vienne – Siveer du territoire de la CCVG comme Titulaire Catherine PAPILLER et Suppléant Joël MESMIN
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

***Licence 4** : Le restaurant vend sa licence 4. Le conseil est favorable à un rachat pour la conserver dans la commune.

***Vente de maisons** : On note un regain de ventes. 6 maisons ont été vendues depuis le 2 juin.

Fin de la séance à 19 h 00

Prochain conseil le 29 juillet à 18 h 30